



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS - Commune de POMEROLS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MAI 2022 A 18H30

L'an deux mille vingt deux, le 11 mai 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

Présents :

Mrs Laurent DURBAN, Bernard ICHÉ, Jean-Louis LAUX, M Franck LERICHE, Christian RIBIERO, Gérard ORTIZ, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Ana BAYONA, Céline CAPDIVILA, Fabienne FABRE, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Marie-Line THIEULES

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

Procuration :

Mme Mickael DERRIEUX a donné procuration à M. Bernard ICHE

Absent excusé :

Mme Angelica LE-GOFF

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 06 avril 2022 : **Adoption à l'unanimité.**

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance.

1- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2022

Dans le cadre du budget 2022, le conseil Municipal doit voter l'attribution de subventions aux associations et doit délibérer sur le montant affecté à chacune d'entre elle. Ce montant doit être voté individuellement par association. M. Le Maire fait procéder au vote des subventions suivantes :

Associations	Subventions 2022	Pour mémo subventions 2021	Vote
Jeunes sapeurs Pompiers Flo Pipo	500 €	500 €	Adoption à l'unanimité
Association les 3 pommes d'Or	1500 €	1500€	Adoption à l'unanimité
Atelier Peinture sur Soie	500 €	500 €	Adoption à l'unanimité
Atelier Théâtre Pomérolais	1200 €	1200 €	Adoption à l'unanimité
Chats libres de Pomérols	600 €	500 €	Adoption à l'unanimité
Club du Noble Art	500 €	300 €	Adoption à l'unanimité
Comité Pomérolais FNACA	400 €	400 €	Adoption à l'unanimité
Foyer Rural de Pomerols	3000 €	3000 €	Adoption à l'unanimité
Si Pomérols m'était conté	500 €	500 €	Adoption à l'unanimité
Syndicat des chasseurs Pomérolais	700 €	700 €	Adoption à l'unanimité
Pétanque Pomérolaises	700 €	700 €	Adoption à l'unanimité
Tempomérols Groupe Vocal	900 €	900 €	Adoption à l'unanimité
Tennis Club Pomérols- Florensac	1600 €	1600 €	Adoption à l'unanimité
Genius Loci (nouvelle association)	300 €		Adoption à l'unanimité
TOTAL	12 900 €		

2- Modification des tarifs des recettes de la régie « recettes diverses »

Par délibération en date du 15 octobre 2019, le conseil Municipal a délibéré pour la création de tarifs pour la régie « recettes diverses ». Il est proposé aux membres du Conseil de :

- Supprimer le tarif pour le restaurant municipal (qui n'existe plus)
- De laisser inchangé les tarifs suivants :
Tarifs des Photocopies : 18 cte en noir et blanc, 1.83 € sur une clé usb/disquette, 2.75 € sur un Cd .
Tarifs de location de la salle des fêtes : 300 €/jour de location + 300 € de cheque de caution et 100 € de chèque de caution pour le ménage.
Tarif de location de la Chapelle de l'ancien Couvent : 100 €/semaine pour les animations artistiques.
- De modifier et prendre en compte les tarifs suivants :

- **Location saisonnière des gîtes communaux**

	Tarifs actuels		Nouvelles propositions	
	Haute saison/semaine	Basse saison / semaine	Haute saison / semaine	Basse saison / semaine
Picpoul	300 €	200 €	300 €	200 €
Grenache	300 €	200 €	300 €	200 €
L'Aramon	300 €	200 €	300 €	200 €
Carignan	300 €	200 €	350 €	250 €
Le chardonnay	380 €	235 €	400 €	250 €
Le sauvignon	380 €	235 €	400 €	250 €
	Location au mois		Location au mois	
Le chardonnay	470 €		530 €	
Le sauvignon	470 €		530 €	

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le tarif du Carignan car ce gîte a été rénové cette année par les employés municipaux.

- **Encaissement de repas organisés dans le cadre de manifestations communales** :
 - 16 € pour les adultes
 - 5 € pour les enfants
- **Concessions sur le domaine public**
 - Occupation permanente : redevance annuelle 500 € (Correspondant aux 2 terrasses des cafés)
 - Occupation temporaire : 5 € / jour

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

3- Restauration du petit patrimoine culturel de la Commune : demandes de subvention auprès de la CAHM

Dans le cadre de sa compétence patrimoine, la Communauté d'Agglomération a mis en place un dispositif intercommunal d'aides financières visant à apporter un soutien aux communes pour la restauration du petit patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques. Il est proposé aux membres du Conseil de solliciter la Communauté d'agglomération pour la restauration de la Croix de l'Eglise, les bâtons de procession ainsi que la croix de la mission. Une enveloppe globale de 25 000€/an est allouée avec une aide pouvant aller jusqu'à 50 % du montant HT dans la limitée de 5 000 €.

M. le Maire demande à l'ensemble du conseil l'autorisation de demander ses subventions.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

4- Création d'un nouveau stade sur la commune : demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Région

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau quartier de marche GAY, la commune envisage la création d'un stade, à côté du complexe sportif et culturel. Le montant estimatif de cet équipement s'élevant à la somme de 715 550 € HT, il est proposé aux membres du conseil de solliciter les aides financières de l'Etat, du Département et de la Région. Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

5- Création d'un parking derrière l'église : demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Région

Par délibération en date du 18 janvier 2022, le Conseil municipal a décidé de créer un parking derrière l'église et a lancé une consultation pour choisir un maître d'œuvre. En date du 29 avril 2022, le cabinet GAXIEU a été retenu pour un montant de 11 250 € HT. (Trois entreprises ont été consultées et le cabinet GAXIEU avait l'offre la moins-disante).

M. Le Maire indique que les entreprises devraient être consultées durant l'été 2022, les travaux commenceraient fin 2022 pour une fin d'opération courant 2023. M Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

6- Déclaration préalable en Mairie de toute division parcellaire sur les Zones Naturelles et Agricoles du PLU

Conformément à la réglementation en vigueur, dans les zones naturelles et/ou à vocation exclusivement agricole toute construction ou utilisation du sol qui n'est pas liée à une activité agricole, est interdite. Il en est de même pour toute construction, avec ou sans fondation, démontable ou non, comme pour le stationnement de caravane ou l'implantation de mobil-home. Ainsi, dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, le conseil municipal peut décider, par délibération motivée, de soumettre, à la déclaration préalable, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de soumettre sur tous les secteurs des zones naturelles et agricoles du P.L.U. de la commune, à déclaration préalable, auprès de la mairie, toute division volontaire en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives et d'autoriser M. le Maire dans un délai d'un mois à compter de la réception de la déclaration en mairie, de s'opposer à la division si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle entraîne, est susceptible de compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques auxquels participent ces espaces.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

7- Avenant N°1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'énergie avec Hérault Energie

La commune de Pomérols a transféré par délibération en date du 5 juillet 2018 la gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE) à Hérault Energie et à passer avec ce dernier une convention .

En date du 17 décembre 2021 le Comité Syndical a modifié l'organisation des CEE entraînant une modification de la convention d'origine. Le syndicat mobilise les dossiers auprès des communes, les dépose sur la plateforme de rachat et gère le reversement des fonds perçus :

Si la compensation est supérieure à 200 € : la commune choisit entre un reversement ou des actions pédagogiques à destination des scolaires

Si la compensation est inférieure 200 € : la commune ne pourra faire que des actions pédagogiques à destination des scolaires

Ainsi, il convient de passer avec Hérault Energie un avenant à la convention afin de prendre en compte ces nouvelles formes de compensation

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

8- Convention d'application 2021-2022 du contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau 2020-2025 : autorisation de signature

Le contrat de gestion intégrée du territoire de Thau s'est achevé en 2018. La commune a signé une convention avec le Syndicat Mixte du bassin de Thau. Plusieurs communes ont signé cette convention. Il avait pour objectif de pérenniser les usages et améliorer la qualité des milieux afin de lutter contre le dérèglement climatique. Les partenaires des contrats sur THAU ont souhaité prolonger cette démarche de gestion intégrée engagée sur le territoire. Un projet de contrat de gestion intégrée et de transition écologique du Territoire de Thau (2020- 2025) a été élaboré avec différents partenaires (*Etat, région, Intercommunalités*) et a permis d'aboutir à un programme d'actions composé de 57 fiches d'actions déclinées sur 3 axes :

- Un aménagement résilient et durable pour engager le territoire dans la transition écologique
- Une économie littorale globale et innovante capable de s'adapter aux effets du changement climatique
- Une gestion environnementale équilibrée pour protéger la biodiversité et les usages

Le contrat de gestion intégrée et de transition écologique fera l'objet de deux conventions d'application. La première 2021-2022 prévoit un programme d'actions prévisionnel estimé à 579.8 millions d'euros (au niveau national) avec de nombreuses actions qui concernent les communes. M. Le Maire propose aux membres du conseil de signer cette première convention afin de pouvoir disposer d'aides financières.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

9- Bail emphytéotique avec Super U pour la location d'un terrain communal :extension du parking

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de passer un bail emphytéotique avec Super U pour l'extension de son parking dans les conditions suivantes :

- Durée : 40 ans
 - Montant de la redevance : 10 000 € la première année, 11 000 € les années suivantes pour arriver à 15 000 € au bout de 5 ans et sur les 35 années restantes
- Ne pas toucher aux pins de cette zone.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

10- Cession d'une partie du bâtiment cadastré E 906 avenue de Méze au prix de 350 000 €

Par délibération en date du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur la vente d'une partie du bâtiment cadastré E 906 avenue de Méze (Bâtiment des Demoiselles de Fraisses) à M Benjamin FAUJEAUD au prix de vente à 350 000 € sur la base d'une estimation des domaines en date du 28 juillet 2020. Considérant que l'estimation de la Direction Générale des Finances n'est valable qu'une année, une nouvelle demande a été faite le 22 février 2022. Il est donc proposé aux membres du conseil de prendre une nouvelle délibération dans les

mêmes termes.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le compromis de vente.

M. le Maire fait procéder au vote : **15 votes pour – 1 abstention (Mme Nelly SORLI)**

Questions diverses :

- **Système de Vidéosurveillance (Caméras) :** M. Thierry SICARD, délégué à la sécurité, explique que la commune a signé un contrat avec une nouvelle société. Un audit a été réalisé. La priorité a été de remettre à jour le système informatique : La commune a donc maintenant accès au Caméra.
Les problèmes actuels rencontrés sont : une caméra obsolète par rapport au système informatique et une caméra cassée (qui va être remplacée), Problème de transmission entre les caméras et la mairie (le WIFI est moins efficace et l'ensemble des caméras vont passer au fur et à mesure par la fibre) Trois nouvelles caméras seront installées (Quartier de Marche Gay). Un budget de 50 000 € a été voté pour que l'intégralité des caméras fonctionne. Tout sera terminé pour la fin 2022 sur l'existant.
- **Rendez vous Responsable de la transformation de la Poste avec M. le Maire :** IL nous a informés que les chiffres de fréquentation de notre bureau de poste sont en baisse. Il nous invite vivement à réfléchir à une Agence Communale postale. La commune va se mobiliser pour maintenir ce service public et éviter la fermeture de notre bureau de poste car les services d'une agence communale sont restreints (pas d'accès au compte bancaire, seulement des petits retraits d'espèce autorisés etc..)
- **Réception d'un courrier du Président de la pétanque :** M. le Maire fait lecture à l'ensemble du conseil du courrier reçu par le Président de la Pétanque adressé à deux adjointes (Adjointe des sports et Adjointe Délégués aux associations) : M. Le Président de la pétanque expose ses doléances à nouveau sur la demande de construction d'un boulodrome couvert et mentionne que M. le Maire prend les décisions à titre personnel. M. le Maire rappelle que la Pétanque a à sa disposition un bâtiment couvert au château des « Desmoiselles de Fraisses » et que la Commune répond toujours favorablement à leur demande pour l'organisation des manifestations. (Y compris la prise en charge financière des besoins d'aménagements et de travaux d'agrandissement).
M. le Maire propose à l'ensemble du Conseil une lettre de réponse et demande à l'ensemble des conseillers municipaux de la signer après lecture.

La séance est levée à 19h00